

Pari le 10. avril 1817. 236

Ministère

de

l'Intérieur.

M. L'Intérieur
Comptabilité Générale
2. Bureau

Avis de l'ordonnance
de 5000. au profit de M. Colton
chargé d'exécuter au maître la
Somme de 1000.

283.

Monsieur, par votre lettre
du 1^{er} mars dernier, après m'avoir rendu
compte de l'avancement des travaux d'exécution
de la somme due au Roi par M. Colton,
vous m'annoncez que vous n'avez pas encore
reçu de M. Colton la somme finale
versée au travail de cet avis.

Cet avis a été expédié en deux
ordonnances.

La 1^{re} lettre d'avis de cet ordonnance,
sous la date du 10 août 1816 N. 1603,
de la somme de 3000. a été remise de
la Comptabilité de mon Ministère le 22
du dit mois par MM. Perregaux.

La 2^e. sous la date du 9 Janvier
dernier N. 2983 de la somme de 2000.
a été remise à cet même Comptable le 10
février suivant.

Je vous engage, Monsieur,
à communiquer ces renseignements à M.
Colton, j'espère qu'il les déterminera
à vous faire compter les 5000. versés à M. Colton,
parce que si l'un n'a pas encore reçu avis de

A M. Perregaux Directeur de
l'Académie Française des Beaux Arts à Paris.

Les correspondants pour effectuer ce paiement
il ne peut tarder à le recevoir.

J'ai l'honneur Monsieur de
vous offrir l'assurance de ma considération.

Le Ministre Secrétaire d'Etat
de l'Intérieur

